

Charte du Collectif des Épiceries Sociales et Solidaires d'Île de France (CESS-IDF)

Présentation

Nous, épiceries sociales et solidaires d'Île de France, décidons de nous regrouper afin de partager nos expériences, de mutualiser nos savoirs, savoirs faire, ainsi que tout ce qui pourra nous permettre d'atteindre nos objectifs de façon à faciliter le fonctionnement, défendre et représenter les épiceries sociales et solidaires du collectif.

Pour cela nous adhérons au collectif des épiceries sociales et solidaires d'Île de France (CESS-IDF) et nous nous engageons à ce titre à partager et respecter les valeurs, les objectifs et les principes détaillés ci-dessous.

Valeurs et principes fondateurs de nos épiceries sociales et solidaires¹

- Solidarité et respect de la dignité des personnes
 - Mettre tout en place pour valoriser les personnes accueillies, leur permettre de gagner en confiance et autonomie;
 - Être un acteur de solidarité et de maintien du lien social;
 - Assurer un accueil et une écoute en toute confidentialité.
- Accès à une alimentation digne pour tous
 - Apporter une aide alimentaire et sociale à un public en difficultés ponctuelles;
 - Promouvoir une alimentation diversifiée, de qualité et si possible bio
- Ouverture et partage
 - Respecter les individus dans toutes leurs spécificités et les épiceries dans toute leur diversité;
 - Encourager l'implication et la participation de chacun : bénéficiaires, bénévoles et salariés;
 - Mettre en place des animations pour favoriser et développer les échanges en mixité.

Objectifs du collectif

- Agir pour la reconnaissance du modèle des épiceries sociales et solidaires
 - Représenter les épiceries sociales et solidaires auprès des instances institutionnelles régionales, départementales et locales notamment dans le cadre de recherche de financement;

¹ Basés sur la Charte Nationale des Épiceries Sociales et Solidaires de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), 2020.

- Favoriser les échanges de pratiques
 - Mettre en lien les épiceries sociales ou solidaires du territoire quel que soit leur réseau national d'adhésion et leurs spécificités statutaires;
 - Conseiller les projets d'épiceries en création et le passage en mixité de publics
- Faciliter les approvisionnements
 - Être solidaire avec les autres épiceries en cherchant et partageant des opportunités d'intérêt collectif;
 - Chercher la proximité auprès des producteurs locaux dans l'esprit du développement durable.

Engagements des adhérents du CESS-IDF

Pour faire vivre et incarner les valeurs du collectif, chaque épicerie adhérente s'engage à :

- Respecter le fonctionnement démocratique du collectif
 - Égalité des adhérents du collectif : une épicerie = une voix = un vote;
 - Représentation de chaque épicerie sociale et solidaire lors des rencontres du collectif, lieux de débat et d'échange;
 - Confidentialité et engagement à ne parler au nom du collectif qu'après concertation.
- S'impliquer dans la vie du collectif dans une optique de mutualisation et de partage des ressources et des connaissances.
- Communiquer sur son appartenance au collectif.

Les modalités d'adhésion, de fonctionnement et d'exclusion du collectif sont précisées dans les statuts et complétées par le formulaire d'adhésion transmis à chaque membre. Les signataires affirment leur volonté de reconnaître et soutenir la présente charte ainsi que la charte de l'Union Nationale des Groupements d'Épiceries Sociales et Solidaires (UGESS).

Nom de l'épicerie :

Ville et département :

Bon pour accord,

Le à

Signature du représentant légal